



LE PRÉSIDENT

Réf. : 707/13/PT/MA/LN

**Monsieur Rémy Pflimlin
Président de France Télévisions
7 esplanade Henri de France
75015 PARIS**

Paris, le 29 novembre 2013

Objet : Lettre ouverte au sujet des publicités Sodastream

Monsieur le président,

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien célébrée tous les 29 novembre par l'Organisation des Nations Unies, la Ligue des droits de l'Homme vous demande de cesser toute publicité, sous toute forme, pour la société Sodastream.

France Télévisions fait quasi quotidiennement de la publicité pour les machines à gazéifier l'eau à domicile Sodastream, que ce soit dans des émissions d'information des consommateurs (« Télématin »...) ou dans le cadre d'émissions de divertissement destinées à tous les publics, programmées à des heures de grande écoute et suivies tous les jours par des millions de téléspectateurs, dans lesquelles les candidats se voient remettre ces machines comme prix (« Questions pour un champion », « Des chiffres et des lettres », « Slam »...).

Bien que présentant des atouts écologiques, ces machines n'en sont pas moins fabriquées à Ma'ale Adumim, l'une des colonies les plus emblématiques de la colonisation israélienne. Cette information n'est jamais donnée au téléspectateur, ni aux « heureux bénéficiaires » de ce prix.

La société Sodastream, par son implantation dans une colonie israélienne dans le territoire de la Cisjordanie occupée, bénéficie de cette occupation et la renforce, alors même que cette colonisation est condamnée par la France, l'Union européenne et l'Onu.

Il est donc paradoxal que le groupe France Télévisions, contrôlé à 100 % par l'Etat français, contrevienne, par cette publicité, à la condamnation par ce dernier de la colonisation, et porte ainsi atteinte au droit international.

Je vous prie de croire, monsieur Pflimlin, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Pierre Tartakowsky
Président de la Ligue des droits de l'Homme**